

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

495 310 138 RCS Bourg-en-Bresse.

IDEE NATURE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 5000.00 EUR.

Adresse : 119, Impasse des Sapins, Ecorans, 01550 Collonges.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE IDEE NATURE Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : Ecorans 119 Impasse des Sapins 01550 Collonges 495 310 138 RCS Bourg en Bresse et
Univert Paysages Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : Technoparc du Pays
de Gex Zone Nord 01550 Collonges 450 226 550 RCS Bourg en Bresse
AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Collonges du 20 novembre 2024, La Société IDEE NATURE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé Ecorans, 119 Impasse des Sapins, 01550 Collonges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 495 310 138 RCS Bourg en Bresse, et la Société UNIVERT PAYSAGES, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé Technoparc du Pays de Gex, Zone Nord, 01550 Collonges, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 450 226 550 RCS Bourg en Bresse, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la Société IDEE NATURE par la Société UNIVERT PAYSAGES. La Société IDEE NATURE ferait apport à la Société UNIVERT PAYSAGES de la totalité de son actif, soit 194 569 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 107 094 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 87 475 euros. La Société UNIVERT PAYSAGES détenant la totalité des 100 parts composant le capital social de la Société IDEE NATURE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Société IDEE NATURE depuis le 1er janvier 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la Société UNIVERT PAYSAGES. La fusion sera réalisée le 31 décembre 2024 sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société UNIVERT PAYSAGES. La Société IDEE NATURE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE au nom des deux Sociétés le 26/11/2024 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la Société absorbante, ainsi que ceux de la Société absorbée dont les

créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

